

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2011

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Michel Crépeau sous la présidence de M. Henri LAMBERT, maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mmes et MM. Rodolphe CHAVIGNAY (ayant donné pouvoir à M. Lambert), Annie GOUJAT (ayant donné pouvoir à M. Planche), Jean-Luc GRATECAP (ayant donné pouvoir à M. Privé), Florence TAVEAU (ayant donné pouvoir à M. Durieux), Valérie VAQUETTE (ayant donné pouvoir à M. Béritault), Jean-Marc SORNIN, Yves GUIGNOUARD, Magali LARGE, Serge COMTE, Claudine VAN MELCKEBEKE.

Le conseil municipal a désigné Mme Martine HENNENFENT comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2011 a été approuvé.

2011/52 Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

Vu la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales prévoyant l'élaboration, avant le 31 décembre 2011, d'un schéma départemental de coopération intercommunale,

Après avoir pris connaissance du projet élaboré par le Préfet de la Charente-Maritime et présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale,

Vu l'article L 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Appelé à émettre son avis sur le projet présenté,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Emet un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet de la Charente-Maritime car, d'une part, cette proposition ne prend pas en compte les volontés de communes souhaitant intégrer la communauté d'agglomération de La Rochelle et, d'autre part, cette proposition fait état d'une dissolution du SIVU pour l'étude, la réalisation, l'aménagement et la gestion d'un golf public à vocation touristique alors que des projets de développement sont envisageables et nécessitent de maintenir une gestion intercommunale.

2011/53 Travaux de réfection de la couverture et des façades de la mairie : Autorisation de dépôt de la déclaration préalable

Le Conseil Municipal,

Vu l'inscription au budget communal des crédits pour la réalisation des travaux de réfection de la couverture et des façades de la mairie,

Considérant que la réalisation de ces travaux nécessite le dépôt d'une déclaration préalable,

Appelé à autoriser le Maire à déposer cette déclaration préalable,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Maire à déposer la déclaration préalable pour la réalisation des travaux de réfection de la couverture et des façades de la mairie

2011/54 Travaux de réfection de la couverture et du clocher de la chapelle de Lauzières : Autorisation de dépôt de la déclaration préalable

Le Conseil Municipal,

Vu l'inscription au budget communal des crédits pour la réalisation des travaux de réfection de la couverture et du clocher de la chapelle de Lauzières,

Considérant que la réalisation de ces travaux nécessite le dépôt d'une déclaration préalable,

Appelé à autoriser le Maire à déposer cette déclaration préalable,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Maire à déposer la déclaration préalable pour la réalisation des travaux de réfection de la couverture et du clocher de la chapelle de Lauzières.

2011/55 Tempête Xynthia : Demande de subvention au titre des fonds européens

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dossier de demande d'aide au titre du Fonds de Solidarité de l'Union Européenne (FSUE) adressé par la préfecture de la Charente-Maritime pour les dégâts occasionnés par la tempête Xynthia sur les biens non assurables,

Considérant que les travaux de réfection de voirie effectués par l'entreprise EIFFAGE pour un montant HT de 80.126,00 € entrent dans le champ d'application des mesures d'aide du FSUE à l'AXE 1, mesure 2,

Considérant le plan de financement de l'opération qui se décompose comme suit :

- Participation de l'Etat au titre de la réserve parlementaire : 12,48 % du montant HT soit 10.000,00 €
- Participation du FSUE : 57,52 % du montant HT soit 46.088,48 €
- Autofinancement communal : 30 % du montant HT soit 24.037,52 €

Après s'être fait présenter en détail le dossier,

Appelé à délibérer de la conformité des travaux réalisés, de la dépense afférente et du plan de financement de l'opération tel que décrit précédemment,
Appelé à solliciter de l'Union Européenne une subvention de 46.088,48 € au titre de l'AXE 1, mesure 2 du Fonds de Solidarité pour les travaux de réfection de voirie,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Reconnait la conformité des travaux réalisés au regard des devis établis, en approuve la dépense d'un montant de 80.126,00 € HT et le plan de financement exposé ci-dessus,
Sollicite une subvention de 46.088,48 € correspondant à 57,52 % d'une dépense HT de 80.126,00 € au titre de l'AXE 1, mesure 2 du Fonds de Solidarité de l'Union Européenne pour les travaux de réfection de voirie,
Autorise le Maire à signer les pièces à intervenir.

La séance a été levée à vingt et une heures cinquante.

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Henri LAMBERT

Martine HENNENFENT

Sylvie DUBOIS

Gérard GOUSSEAU

Annie GRIZON

Marie-Paule RENOU-MIGNIEN

Michel PLANCHE

François AUBIN

Guy BRISE

Marcel LAMIRAULT

Bénédicte BECONNIER

Didier PRIVE

Anne CLEMENT-THIMEL

Martine HERAULT

Patrick PHILBERT

Sylvie POUVREAU

Fabienne JARRIAULT

Gaston BERITAUULT

Philippe DURIEUX